

L'annuaire des entreprises

Référenciez votre entreprise auprès des collectivités du réseau
ANDES - Association Nationale Des Élus en charge du Sport



BULLETIN DE COMMANDE



Dossier complet à renvoyer
par mail à partenariat@andes.fr

Raison sociale :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone : N° SIRET :

Prestations (à cocher)

Forfait « Entreprise » à 1000 € Forfait « Start-up » à 500 €

Interlocuteurs (à remplir)

FACTURATION

Nom - Prénom :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

SUIVI DOSSIER

Nom - Prénom :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Je soussigné, en qualité de, dûment habilité(e) pour le compte de la structure ci-dessus mentionnée et pour laquelle j'engage le paiement de la prestation.

Modalités de paiement

Paiement à réception par virement bancaire.

Coordonnées bancaires :

Titulaire : ASS Nationale Elus en Charge du Sport

IBAN : FR76 1027 8022 3600 0199 6120 116

BIC : CMCIFR2A

À, le

Signature + tampon

A réception du bulletin dûment complété et signé, la mise en ligne se fera dans un délai de 15 jours ouvrés. Retrouvez plus d'informations dans les conditions générales de ventes [à la fin du document](#).



ANDES - Association Nationale Des Elus en charge du Sport

18 avenue Charles de Gaulle - Bât 35 - 31130 BALMA

05 34 43 05 18 - partenariat@andes.fr - andes.fr



L'annuaire des entreprises

Référez votre entreprise auprès des collectivités du réseau
ANDES - Association Nationale Des Élus en charge du Sport



BULLETIN DE COMMANDE



Dossier complet à renvoyer
par mail à partenariat@andes.fr

LES ÉLÉMENTS À NOUS FOURNIR

Indiquez le(s) secteur(s) d'activité :

(exemples : aménageur, distributeur d'articles de sport, équipementier...)

.....

Présentation de l'entreprise (1000 caractères) *celle-ci sera visible dans l'annuaire.

Pour les entreprises multi-régions indiquez, le cas échéant, un contact pour chaque zone géographique.

Indiquez vos comptes réseaux sociaux *Obligatoire

*Site internet : LinkedIn : Autres :

Pour les photos (3 max)

Veuillez joindre par lien de téléchargement vos photos en les nommant avec la légende souhaitée.*

* celle-ci sera visible dans l'annuaire.

Pièces à fournir :

- > Bulletin de commande complété et signé (page 1 et page 2)
- > Si forfait « Start-up » choisi, un justificatif (date de création)
- > Conditions générales de vente signées
- > Logo d'entreprise HD (différents formats si existants)
- > Les photos légendées HD



ANDES - Association Nationale Des Elus en charge du Sport

18 avenue Charles de Gaulle - Bât 35 - 31130 BALMA
05 34 43 05 18 - partenariat@andes.fr - andes.fr



L'annuaire des entreprises

Référenciez votre entreprise auprès des collectivités du réseau
ANDES - Association Nationale Des Élus en charge du Sport



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Ce document concerne les relations contractuelles liées à la commercialisation d'un espace promotionnel dans le cadre d'un annuaire d'entreprises réservé aux adhérents de l'association ANDES, et exclut toute intervention s'inscrivant dans le cadre du Code des Marchés Publics. Il respecte notamment les principes d'égal accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence.

Article 1. Champ d'application et portée des conditions générales de ventes : Les présentes conditions générales de ventes sont applicables à tout professionnel disposant d'une activité et de références commerciales (ci-après dénommé « le candidat ») souhaitant acheter un espace de visibilité dans l'annuaire des entreprises. La signature des présentes conditions générales de ventes implique l'acceptation pleine et entière par le candidat des présentes conditions générales de ventes.

Article 2. Détails des prestations : L'annuaire des entreprises de l'ANDES est commercialisé par l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par les dispositions du décret du 16 Août 1901, dont le siège social se situe à Les Espaces Entreprises de Balma Toulouse, Bâtiment 35, 18 avenue Charles de Gaulle à BALMA (31130) et inscrite au Répertoire National des Associations sous le numéro W812 002 280, dont le n°SIRET est 422 333 278 00055 (ci-après dénommée « l'ANDES »). En sa qualité de propriétaire de l'annuaire des entreprises, l'ANDES est seule habilitée à définir les caractéristiques des prestations commercialisées. Pour les consulter, se référer au flyer présentant l'intégralité des prestations.

Article 3. Durée du contrat et renouvellement : Le présent contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date d'entrée en vigueur. Il entre en vigueur à la réception du bon de commande dûment signé et rempli. À l'issue de cette période, il sera reconduit tacitement pour des périodes successives de même durée, sauf dénonciation par l'une des parties. L'entreprise se réserve le droit de ne pas reconduire le contrat à son échéance, sous réserve d'en informer l'autre partie par mail avec accusé de réception, à l'adresse partenariat@andes.fr, au moins un (1) mois avant la date anniversaire du contrat. À défaut de notification dans ce délai, le contrat sera reconduit automatiquement pour une nouvelle période.

Article 4. Accès à l'annuaire des entreprises
L'annuaire des entreprises de l'ANDES est un

service exclusivement réservé aux adhérents de l'association. En conséquence, les entreprises référencées ne disposent d'aucun droit d'accès à la page internet de l'annuaire, ni aux informations détaillées qu'il contient, sauf en ce qui concerne la fiche les présentant telle que publiée par l'ANDES. Toute tentative d'accès non autorisé pourra entraîner la suppression de la fiche de l'entreprise concernée, sans remboursement des sommes versées, et sans préjudice d'éventuels recours.

Article 5. Traitement des demandes de souscription : Toute demande de souscription à l'annuaire des entreprises doit être transmise à l'adresse mail partenariat@andes.fr pour être soumise à validation par les services de l'ANDES. La demande est jugée recevable à compter de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et informatives figurant sur le bulletin de commande, dûment complété et signé par le représentant légal du candidat. Après l'examen de la candidature, l'ANDES se réserve le droit plein et entier d'y donner une suite favorable ou non. Un délai de rétractation de quatorze (14) jours de la demande du candidat est accordé, à compter de la date d'envoi de la demande par le candidat, sans qu'aucune motivation ne soit appelée ou de quelconques dommages requis par l'ANDES. La validation par l'ANDES de toute demande d'inscription à l'annuaire interviendra par notification adressée par l'ANDES au candidat à l'adresse communiquée par le candidat sur son bulletin de commande. A défaut de notification écrite reçue par le candidat, la demande d'inscription effectuée est réputée rejetée par l'ANDES. A compter de la validation par l'ANDES de la demande de prestation, une facture sera adressée au candidat à l'adresse indiquée dans le bon de commande. Le prix de la prestation est définitivement acquis à l'ANDES, sous réserve des stipulations de l'article 5 relatif à l'annulation de la réservation. Le règlement du prix de la commande par le participant à l'ANDES sera effectué par virement sur le compte bancaire de l'ANDES dont les coordonnées sont communiquées au candidat.

Article 6. Résiliation de la prestation : En cas de résiliation de la prestation par le candidat, l'ANDES s'engage à retirer la fiche entreprise de l'annuaire numérique. Toutefois, les sommes encaissées pour la prestation seront conservées par l'ANDES. En cas d'inexécution de l'une des obligations par l'une ou l'autre des parties, la partie lésée pourra, après envoi en recommandé avec accusé de réception d'une lettre de mise en demeure du respect des obligations contractuelles, restée sans réponse après un délai de huit jours à

compter de sa réception, résilier la présente, sans préjudice de dommages et intérêts. L'ANDES ne sera tenue pour responsable, ni ne pourra être considérée comme ayant violé le Contrat, si elle est dans l'impossibilité de respecter quelconque de ses engagements ou délais contractuels pour cause de force majeure et imprévisible, mais sans que cette liste soit limitative : guerre, émeutes, grève, épidémie ou pandémie, incendie, explosion, inondation, cyclone, tremblement de terre, sabotage, attentat terroriste, ou tout autre événement indépendant de la volonté de l'ANDES et susceptible de compromettre l'exécution du Contrat, pour lesquels le remboursement de la participation forfaitaire versée ne pourra être effectué.

Article 7. Cession du contrat : Le présent contrat étant conclu en considération des qualités du candidat, celui-ci ne pourra en céder le bénéfice, en tout ou en partie.

Article 8. Informatique et libertés : Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'ANDES conserve la confidentialité la plus stricte des données personnelles qui lui sont communiquées à l'occasion de la réservation d'une page de l'annuaire et devra les traiter dans le respect de ladite loi. Les données à caractère personnel transmises à l'organisateur par le candidat font l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisées par l'ANDES pour le traitement de la demande de la prestation. L'ANDES s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers autres que ses partenaires chargés du traitement de la demande de la prestation. L'ANDES pourra toutefois être amené à communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales. Toute personne physique, justifiant de son identité, peut exercer son droit d'accès, de rectification et/ou de suppression des informations la concernant et figurant dans les bases de données de l'organisateur, sur demande adressée par courrier et adressée au siège de l'ANDES.

Article 9. Règlement des litiges : L'ANDES et le candidat s'efforceront de régler à l'amiable toute difficulté résultant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de ventes. A défaut d'y parvenir dans un délai de trente (30) jours, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents. De convention expresse, compétence est donnée aux tribunaux compétents du siège de l'ANDES pour connaître toute contestation ou litige portant sur l'interprétation de la présente.

Je certifie avoir pris connaissances des conditions générales de vente.
Date et signature :

